



Alcoolémie et permis probatoire ! au secours !!

Par **raksou**, le **27/01/2010** à **17:40**

Bonjour, rnrnJ'ai été contrôlé par la police nationale samedi au petit matin, je souffle donc dans le ballon qui vire au vert mais ne dépasse pas le petit trait noir. L'agent de police me dit qu'ils ont besoin d'un taux exact et m'emmenent au commissariat pour souffler dans l'éthylomètre, ce que je fais et la 0.42ml/l d'air expiré. rnrnSuspension de mon permis pour 2 mois et perte de 6 points, or, je n'ai que 6 points car je suis en probatoire ! rnrnQuand je leur ai demandé où était passé le ballon dans lequel j'avais soufflé et qui n'était pas positif (ne dépassait pas le petit trait noir) les policiers m'ont dit qu'ils l'avaient détruit. rnrnEst-ce que cela constitue un vice de procédure ou de forme ? rnrnQue me conseillez-vous de faire ? rnrnJe ne serais pas jugé ils me disent que je vais recevoir une ordonnance. Je ne bois que très occasionnellement et ce jour-là je n'étais pas ivre j'avais la totale maîtrise de mon véhicule et je ne conduisais pas du tout dangereusement. rnrnQue faire ? rnrnMe conseillez-vous un courrier au procureur pour lui demander l'indulgence ? rnrnMerci de vos éventuelles réponses car j'en ai bien besoin !

Par **Tisuisse**, le **27/01/2010** à **23:42**

Bonjour, rnrnNon, les membres des FDO n'ont pas à conserver l'étylotest puisqu'une mesure à l'éthylomètre a été faite et c'est l'éthylomètre qui compte, pas l'étylotest. Donc aucun vice de procédure à trouver dans ce cas-là. rnrnPour le reste, lisez le post-it de ce forum : conduite sous alcool ou stupéfiants, tout vous y est indiqué.